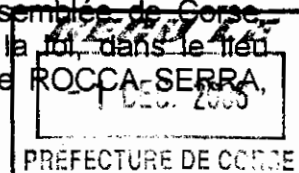


ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/219 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'ACQUISITION DE LA PARCELLE A 628 APPARTENANT AUX CONSORTS NASICA SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PRATO DI GIOVELLINA (ROUTE NATIONALE 193)

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2006

L'An deux mille six, et le vingt trois novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.



ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

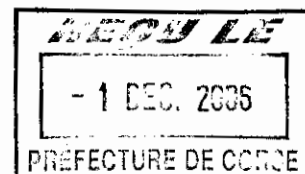
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme SCIARETTI Véronique
Mme CASTELLANI Pascaline à Mme MOZZICONACCI Madeleine
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothée à Mme ALIBERTINI Rose
Mme GUIDICELLI Maria à Mme RISTERUCCI Josette
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
Mme MATTEI-FAZI Joselyne à Mme BURESI Babette
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SUSINI Marie-Ange
M. OTTAVI Antoine à Mme DELHOM Marielle
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme RICCI-VERSINI Etiennette à M. LECCIA Jean-Pierre

ETAIT ABSENTE : Mlle PIERI Vanina.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code Général de la propriété des personnes publiques,
- VU** l'estimation des Domaines en date du 3 avril 2006,
- VU** le courrier du 5 septembre 2006 des consorts NASICA,
- VU** les plans cadastral et parcellaire,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,



APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe d'acquisition de la parcelle A 628 appartenant aux consorts Nasica située sur le territoire de la commune de Prato di Giovellina au prix évalué par le Service des Domaines de 450 €.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'acte d'acquisition.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 novembre 2006

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée.

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,

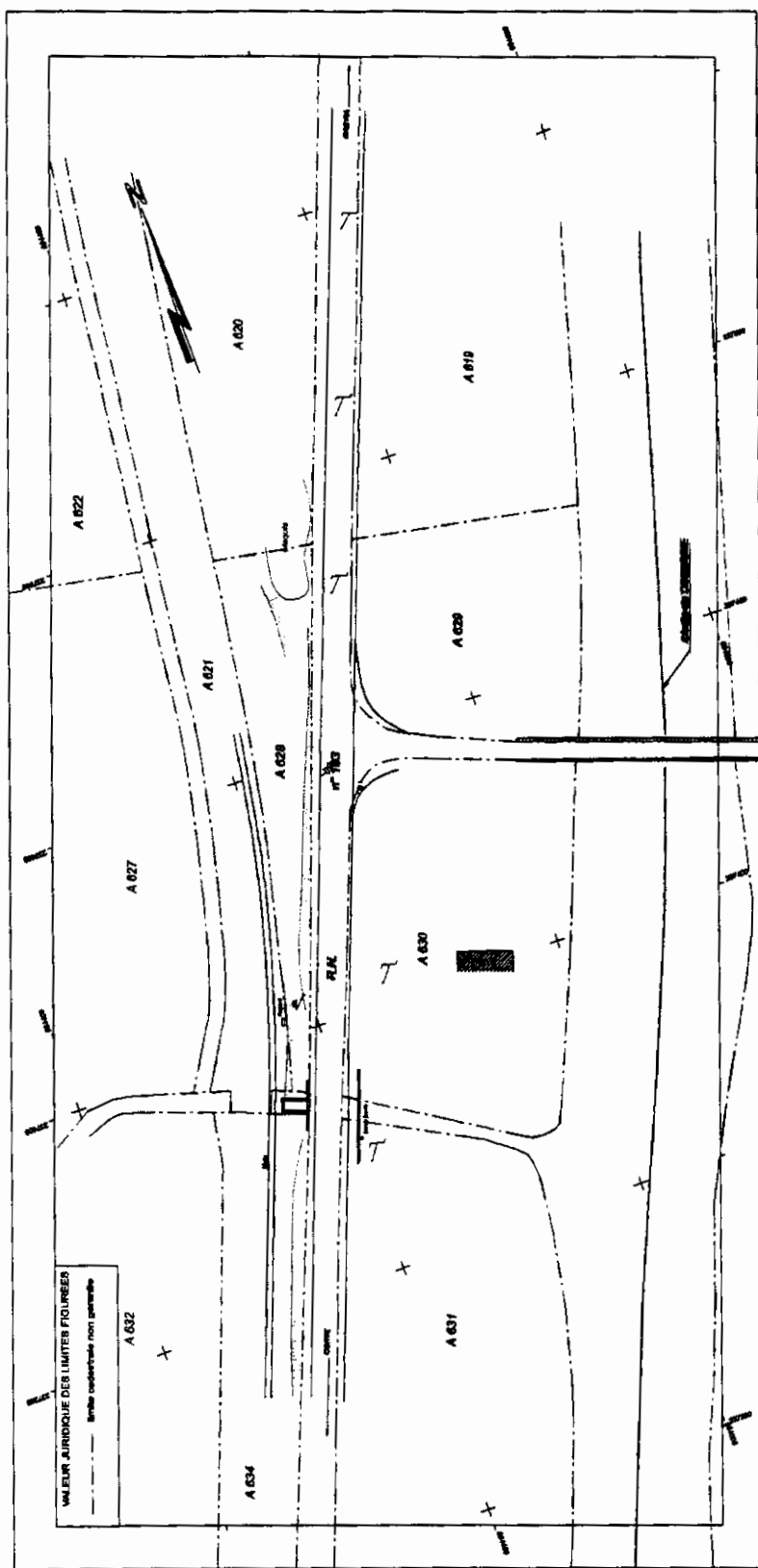
Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE
- 1 DEC. 2005
PRÉFECTURE DE CORSE

ANNEXES

PLAN DE SITUATION

MAIRIE
- 1 DEC. 2005
PREFECTURE DE CORSE



DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE PRATO DI GIOVELLINA
 LIEUDIT PIAN DI PILETTO
 SECTION A
 No 625 - 625

PLAN PARCELLAIRE

CARREFOUR RN 198 - RD 39

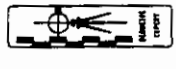
Autorité de l'Etat
 Service de la carte cadastrale
 de la Haute-Corse

LES PRESSIONS LITTEAIRES EN VERTU DE LA LOI ET DE L'ARTICLE 1714 DU CODE DE COMMERCES
 SONT ACHETEE PAR LE SERVICE DES IMPOTS GLOBAUX ET MOBILISER EN FAVEUR DES
 COLLECTES DES CONTRIBUTIONS EN FAVEUR DE LA HAUTE-CORSE.

ECHELLE : 1/500

PREMIER
 SECTION
 FICHE 1

SCA PIANO DI PRATO DI GIOVELLINA - SECTION A - PIANO DI PRATO DI GIOVELLINA - FICHE 1



DOCUMENTS

Handwritten signature
- 1 DEC. 2009
PREFECTURE DE COCOCOE

Madame Veuve NASICA
Monsieur Paul François NASICA
Résidence Montesoro bloc 16 – Bat.B
20600 BASTIA

Bastia , le 5 Septembre 2006

A Collectivité Territoriale de Corse

V/Réf. : ML/JL/BF/DR 2B- 2006-08- 231

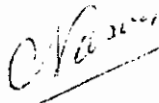
Maître,

En réponse à votre lettre du 10 Août 2006, citée en référence , j'ai l'honneur de vous signifier mon accord et celui de mon fils Paul François NASICA.

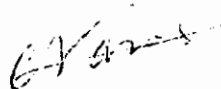
En conséquence , je vous adresse copie du titre de propriété que vous me réclamez .

Vous en souhaitant bonne réception , je vous prie d'agréer Maître l'expression de mes salutations distinguées .

Marie-Rose NASICA



Paul François NASICA





L.A.R.
URGENT
Lesling
31/8/06

République Française

BASTIA, le 10 AOUT 2006

COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE CORSE

Direction Générale des Services

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Routes de Haute-Corse

Madame veuve Nasica
Monsieur Paul François Nasica
Résidence de Montesoro
Bloc 16 - Bt B
20600 BASTIA

N/Réf. : ML/JL/BF/DR2B-2006-08 . 231

Affaire suivie par : Mme LESLING

Tel : 04.95.34.86.18

MME NASICA -
M.NASICAPPAUL FRANÇOIS

OBJET : Proposition d'acquisition de la parcelle A 628 située lieudit « Pian di Puletto » sur la commune de Prato di Giovellina.

PJ : Plan Cadastral et plan parcellaire

Madame, Monsieur,

La Collectivité Territoriale de Corse envisage de réaliser l'aménagement d'un tourne à gauche sur la route nationale 193 permettant un accès sécurisé à la route départementale n°39 (commune de San Lorenzo) (cf. plan cadastral et plan parcellaire).

Notre expert foncier après des recherches auprès de la Conservation des Hypothèques de Bastia a porté à notre connaissance vos coordonnées en qualité de propriétaires de la parcelle A 628 depuis l'acte de partage dressé par Maître Provent notaire à Corte.

Les Services des Domaines ont évalué la parcelle qui est d'une superficie de 1000 m² et non constructible à 450€.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître votre réponse.

Dans la mesure où vous seriez favorables à cette acquisition, il conviendrait de m'adresser copie de vos titres de propriété.

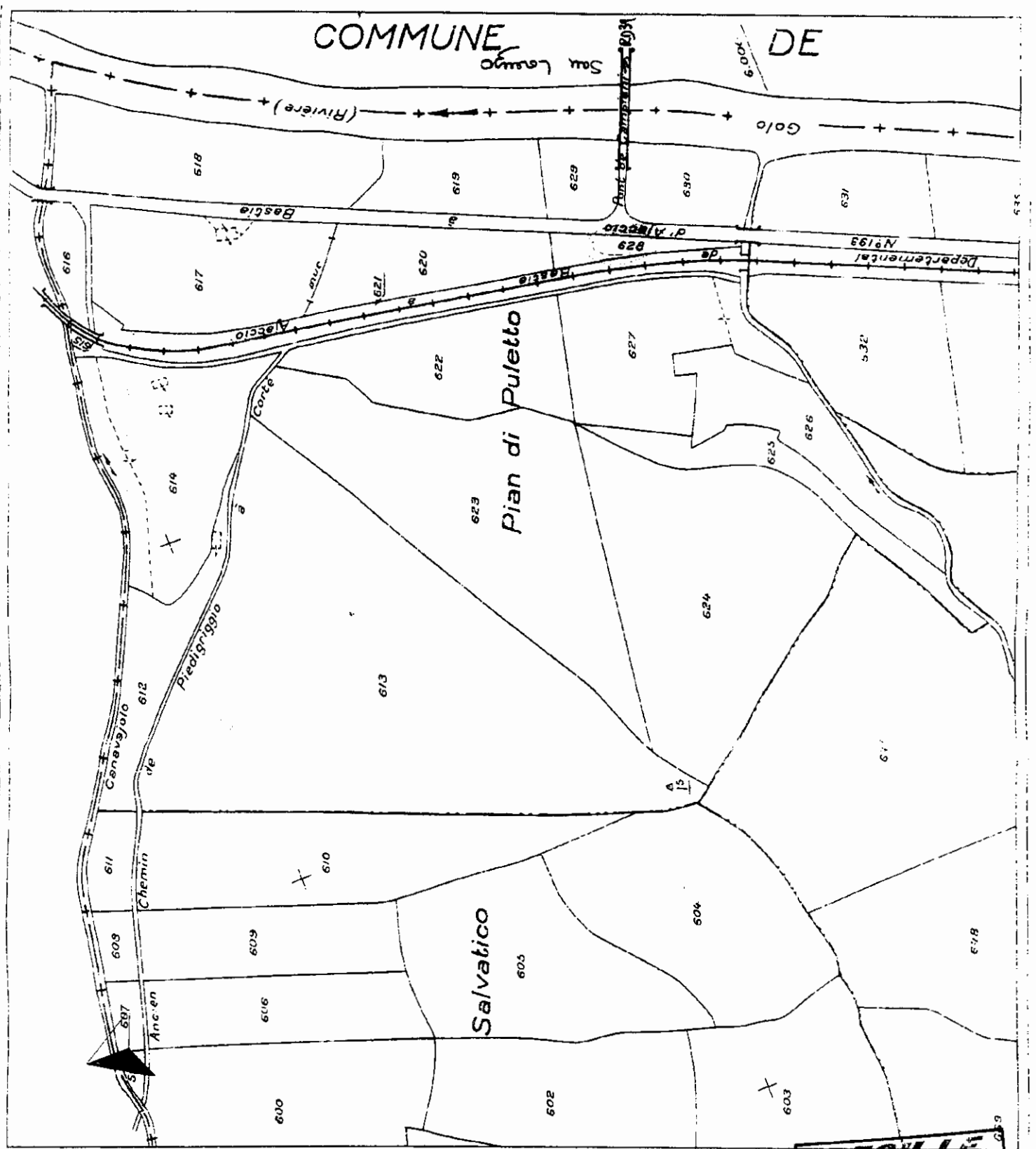
Dans l'attente et avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Bureau Foncier,

Lesling
Muriel LESLING

COMMUNE DE

San Lussurgiu



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
 INFORMATISE

Service du Cadastre

Departement : B
 Commune : 'RATO-DI-GIOVELLINA (248)

Section : 0A03
 Echelle d'origine : 1/2000
 Echelle d'edition : 1/2000
 Date de l'edition : 29-04-2005

Numero d'ordre du registre de constatation

Archivé au service d'origine

REÇU LE
 - 1 DEC. 2005
 PREFECTURE DE CORSE

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date